Auvers-sur-Oise (95) : Condamné après avoir tiré au gomme-cogne sur les jeunes

01/07/2015 à 11h12



Il avait perdu le contrôle de ses nerfs et avait sorti un gomme-cogne, cette arme de défense qui fonctionne avec des balles en caoutchouc. Un habitant d'Auvers-sur-Oise de 63 ans vient d'être condamné par le tribunal correctionnel à quarante-deux mois de prison dont dix-huit de prison ferme après avoir tiré sur des jeunes.

L'un d'eux, touché au bas-ventre par un projectile a perdu un testicule. Le tribunal a également prononcé à l'encontre du tireur une interdiction de port d'arme pendant cinq ans. Gérard L., ancien responsable de l'association Défense et avenir d'Auvers, qui a quitté depuis la commune pour le Val-de-Marne, a cependant évité l'incarcération, sa peine de prison ferme devant être aménagée.
Les faits remontent à la soirée de la Ligue des champions de football du 27 avril 2011. Après avoir regardé le match Real Madrid-Barcelone (0-2), des jeunes sont réunis sur un parking privé de la rue du Montcel, à Auvers-sur-Oise. Ils font sans doute trop de bruit pour un voisin, qui sort avec son arme chargée de cartouches gomme-cogne. Il tire à trois reprises et blesse grièvement deux jeunes alors âgés de 23 et 25 ans.

(…) Le Parisien